



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 15 février 2024 à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 8 février 2024, s'est réuni dans la salle des Commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 8 février 2024
Nombre de présents	10	
Nombre de pouvoirs	2	Date de la publication : 22 février 2024
Suffrages exprimés	12	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marylène HENAULT, Mme Aline DUZERT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Maria OREA, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Julien DUBOIS, M. Julien RELAUX, M. Didier ZARZUELO, M. Pierre STETIN, Mme Marcelle THEIL, M. Dominique DUBROCA, M. José PEREZ

POUVOIRS :

M. Julien RELAUX donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT
M. José PEREZ donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Laurent DUBOIS

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatifs aux agents non titulaires,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les tableaux des effectifs en prenant en compte plusieurs paramètres :

- **les postes budgétés** avec les créations de postes

FILIERES / GRADES	CATEGORIE	NOMBRE	SERVICE
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Médecin hors classe	A	1	Médecin coordonnateur EHPAD <i>Poste qui pourra être pourvu au titre de l'article L332-8 2° (lorsque les besoins le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP)</i>
Educateur de jeunes enfants	A	1	Crèche des Girafes <i>Poste qui pourra être pourvu au titre de l'article L332-8 2° (lorsque les besoins le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP)</i>
Infirmière en soins généraux	A	1	Remplacement suite départ
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	Remplacement suite départ
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	Remplacement suite départ
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	1	Remplacement suite départ

- les postes pourvus suite à des départs, arrivées, mise en stage...

SUR PROPOSITION DE Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 12 VOIX POUR,

Article 1 : adopte les tableaux des effectifs du CCAS de Dax ci-annexés.

Article 2 : autorise Monsieur le Président du CCAS à signer tout document y afférent.

Article 3 : indique que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Sont les signatures au registre
pour copie conforme,**




« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau. Le recours doit être introduit par acte de procédure en préfecture, en deux exemplaires, en double, en original et en copie, à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau. Date de télétransmission : 19/02/2024. Date de réception préfecture : 19/02/2024. »